

PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 3 septembre 2009
à la salle de spectacles**

1ère séance 2009-2010

Séance du jeudi 3 septembre 2009, 20 heures 15

Présidence de Mme Rosana Joliat, Présidente

La Présidente salue la Municipalité, le Conseil communal, les employés qui travaillent pour le Conseil, la presse et le public:

"Mmes et MM. les conseillères et conseillers communaux, au nom du bureau du conseil, j'ai le plaisir de vous saluer bien cordialement et vous souhaiter la bienvenue à cette première séance de la période 2009-2010.

Je tiens tout d'abord à excuser Mme la Syndique qui arrivera avec un peu de retard à notre séance. En effet en tant que présidente du SDOL, Mme Huguenin était en déplacement à Lucerne.

J'adresse un cordial salut à Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, à notre huissier M. François Tabanyi, aux représentants de la presse, ainsi qu'à la nouvelle équipe de l'association Vidéoartvision qui a pour mandat de filmer nos séances de conseil communal.

Je salue bien entendu le public ici présent mais aussi les téléspectateurs qui se trouveront derrière l'écran de leur téléviseur le vendredi soir à 22h15 et le samedi à 14h30 qui nous feront l'honneur de suivre nos débats en différé sur la Chaîne Météo de TVT Service SA.

Mme Sisto-Zoller, en incapacité de travail actuellement et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, sera remplacée par la secrétaire suppléante Mme Arielle Bonzon.

C'est pourquoi, conformément à l'art 66 du règlement de notre Conseil communal, je prie Mme la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel."

L'appel fait ressortir la présence de 57 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 8 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM:

Brandt Thierry	Matti Rose-Marie
Ferrini Gian-Luca	Montemari Pascal
Frei Irène	Romano Gerarda
Gauthier Raymond	Szenyan Simone

Absent-e-s : 7 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM:

Brun Michel	Keita Mady
Dinc Hassan	Rouyet Line
Ecclesie Marco	Von Gunten André
Ghassem Ali	

7 conseillers sont arrivés après l'appel.

Une conseillère sera assermentée.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente demande si il y a d'autres excusés, comme ce n'est pas le cas, elle déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été envoyé à chaque conseiller et conseillère, néanmoins quelqu'un ne l'aurait-il pas reçu, soit par courrier ou par courriel? Cela n'est pas le cas.

Le bureau du conseil a reçu en début de séance

- un vœu de Mme Haas Torriani Nicole qui sera traité au point 20;
- une interpellation de M. Olivier Barraud intitulée "sécurité routière à Renens". Elle sera traitée au point 19;
- une résolution dont le libellé est le suivant : "garantir la libre formation d'opinion du corps électoral".

Les motions et les postulats seront traités, conformément à la procédure instaurée par mes deux prédécesseurs, MM. Berthoud et Leyvraz, sous les points soit "propositions individuelles et divers", soit "motions, postulats et interpellations".

Dans un premier temps, lors du dépôt d'une motion ou d'un postulat, son auteur devra le présenter en quelques phrases explicatives et dans un deuxième temps ces points pourront figurer à l'ordre du jour de la séance suivante et les sujets pourront donc être débattus.

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2009.
- 3 Démissions, assermentation.
- 4 Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.
- 5 Communications de la Présidence.
- 6 Communications de la Municipalité.
- 7 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 8 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).
- 9 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
- 10 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.
- 11 **Pétition** au Conseil communal de Renens "Plus de sécurité à la place de la gare, pour plus de convivialité"
M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur.

- 12 **Postulat "Prendre avec"**
Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.
M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur.
- 13 **Préavis No 74-2009** – Réfection de la chaussée et assainissement du collecteur EC de l'avenue des Baumettes.
M. Robert Mulopo, président-rapporteur.
- 14 **Préavis No 75-2009** – Subventionnement communal des immeubles du chemin des Corbettes 1 et 3, propriété de la Société Coopérative d'Habitations de Renens (SCHR).
M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.
- 15 **Préavis No 76-2009** – Arrêté d'imposition 2010-2011.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.
- 16 **Préavis N° 77-2009** - Réparations des collecteurs intercommunaux suite aux inondations du 26 juillet 2008.
Dépôt du préavis. Discussion préalable.
- 17 **Préavis commun N° 78-2009** - Communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix - Dissolution de l'Association intercommunale AIC.
Dépôt du préavis. Discussion préalable.
- 18 **Préavis N° 79-2009** - Modification du droit de superficie du Tennis Club - Octroi d'un droit de superficie à UBS SA.
Dépôt du préavis. Discussion préalable.
- 19 Motions, postulats, interpellations.
- 20 Propositions individuelles et divers.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2009**

Mme Rosana Joliat ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) avait annoncé la dernière fois, que la nouvelle présidente du groupe Fourmi rouge était Nicole Divorne. Il n'a pas trouvé trace de cette information dans le procès-verbal et demande qu'elle figure dans le procès-verbal suivant.

La parole n'est plus demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mme Sisto-Zoller pour son travail.

3. **Démissions et assermentation.**

Le bureau du Conseil a reçu la démission de deux membres :

La première datée du 12 août 2009 de **M Bastien Reymond** (Arc-en-ciel), dont la Présidente donne lecture:

Madame la Présidente,

Je vous fais part de ma décision de démissionner avec effet au 31 août de mon siège de conseiller communal que j'ai occupé durant presque 3 ans. C'est non sans quelques regrets que j'ai pris cette décision. En effet ma participation aux débats des différentes commissions permanentes : naturalisation, police de l'ouest ainsi que les nombreux préavis auxquels j'ai participé vont me manquer. Ma famille s'est agrandie le 20 juillet dernier, date à laquelle je suis devenu papa d'un petit Nathan. Par conséquent, je désire dorénavant consacrer mon temps libre essentiellement à ma famille. Je reste néanmoins actif au sein du corps des sapeurs pompiers qui occupe déjà une bonne partie de mon temps libre et de ce fait je vais garder un œil attentif sur la vie politique et le développement de Renens.

Recevez, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

Suite à cette démission le groupe "Arc-en-ciel" a informé le bureau du Conseil qu'un membre de la liste des viennent-ensuite serait présenté à la prochaine séance du Conseil communal.

La deuxième démission, dont le courrier a été reçu en date du 20 août dernier est celle de **M. Abderhalden Matthias** (les Verts). La Présidente lit la lettre :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Les derniers temps ont été marqués par des changements dans ma vie privée. D'abord la fin de mes études, suivie rapidement de mon premier emploi. Ce dernier me tient éloigné de mon domicile une grande partie de mon temps. C'est pour cette raison qu'au cours des derniers mois je ne pouvais pas tenir mon engagement politique comme je l'aurais souhaité. Vu aux éléments précités je n'ai pas restreint mes recherches d'appartement sur la commune de Renens. J'ai finalement trouvé mon bonheur au début de l'été du côté de Bussigny. Je me vois donc dans l'obligation de vous présenter ma démission avec effet immédiat.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne continuation. Avec mes meilleures salutations.

Le groupe "Les Verts" ayant épuisé la liste des viennent-ensuite, il leur a fallu constituer une liste complémentaire.

Mme Nadia Carota, membre de la liste complémentaire du groupe "Les Verts" a été élue lors de la séance du bureau du 25 août dernier. La Présidente procède à l'assermentation de Mme **Nadia Carota**, conformément aux articles 6 et 8 du règlement du Conseil.

4. Modification(s)éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.

Conformément l'art. 41 de notre règlement, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il a été attribué. Le groupe "Les Verts" présente donc **M. Laurent Desarzens** à la commission des finances, en remplacement de M. Matthias Abderhalden.

M. Bastien Reymond était membre du Conseil intercommunal de l'association pour la sécurité dans l'Ouest-Lausannois. Le groupe "Arc-en-ciel" proposera un candidat lors de la prochaine séance du Conseil. En ce qui concerne la commission de naturalisation, le groupe "Arc-en-ciel" fera une proposition à la Municipalité.

Présidence des différentes commissions permanentes pour la période 2009-2010:

- Gestion : M. Michele Scala (PSR)
- Finances : M. Jean-Marc Reymond (Arc-en-ciel)
- Urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT): M. Ali Hemma-Devries (Fourmi rouge)
- commission des pétitions : M. Jean-Daniel Roulier (RCDR)
- commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC) : Mlle Elodie Golaz (RCDR)
- pour la commission des recours en matière d'impôts : M. Walter Siegrist (RCDR).

La Présidente fait un bref rappel des présidentes et présidents de groupe :

- groupe Arc-en-Ciel : Mme Christine Sartoretti
- groupe Socialiste : M. Olivier Barraud
- groupe Fourmi Rouge : Mme Nicole Divorne
- groupe les Verts : Mme Nathalie Kocher
- groupe RCDR : M. Walter Siegrist.

5. Communication de la Présidence.

Rappels sur la procédure: les rapports de préavis, d'étude de motions ou de postulats doivent parvenir sous leur forme définitive, par courrier ou par courriel à toutes les personnes mentionnées dans les instructions distribuées par le secrétariat du Conseil communal. Les rapports doivent être en possession de la Présidente du Conseil communal ceci au plus tard le jour précédent la séance du bureau du Conseil. En effet le bureau doit s'assurer du fait que la commission de préavis va rapporter en l'insérant dans le nouvel ordre du jour.

Les présidents de groupe doivent pouvoir également effectuer la préparation du Conseil avec leur groupe respectif dans leur séance ordinaire de préparation.

Il faut également signaler que chaque président-e-rapporteur-e doit s'inquiéter de l'aspect administratif de sa tâche et ne pas omettre d'établir une liste de présences, document qui doit être remis à la secrétaire du Conseil lors de la transmission du rapport original dûment signé, afin de comptabiliser au mieux les jetons de présences de chaque conseillère et conseiller.

Registre des intérêts : Conformément à l'art 47 du règlement du Conseil, chaque membre du Conseil communal devra compléter ou remettre à jour un document concernant le Registre des intérêts. Les présidents-e de groupe ont reçu ces fiches. Nous vous prions donc de bien vouloir les compléter et de les remettre en fin de séance à la secrétaire du Conseil.

Prochains scrutins fédéraux et cantonaux pour 2009-2010

- le 27 septembre 2009
- le 29 novembre 2009
- le 7 mars 2010
- le 13 juin 2010

Manifestations : Mardi 29 septembre prochain sera la **Journée romande de l'énergie**. Cette manifestation, agrémentée de diverses conférences et suivie d'un lunch, aura lieu cette année dans le canton de Genève à l'espace "le Manège" dans la commune d'Onex. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la secrétaire à la fin de la séance.

Le 29 septembre prochain à 17h00 au Foyer des Pâquis à St-Sulpice aura lieu l'**assemblée générale ordinaire de Lausanne-Région**. Cette assemblée sera suivie par la présentation du président de la commission déchets de Lausanne-Région, M. Jean-Daniel Lüthi et par celles de M. Marc Andlauer, Service cantonal des eaux, sols et assainissements (SESA) et M. Benoît Charrière de SOFIES Sàrl sur l'écologie industrielle. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en fin de séance auprès de la secrétaire.

Courrier : En date du 18 août dernier, la Présidente du conseil a reçu le courrier d'un citoyen renanais qui souhaite sensibiliser notre assemblée sur différentes divergences d'opinion s'agissant de diverses constructions actuelles, de projets d'avenir ou autre passage sous voies. Le bureau du Conseil a accusé réception de ce courrier et en remet ce soir une copie à la Municipalité et aux président-e-s de groupes pour en prendre connaissance.

La Présidente ouvre la discussion sur les communications de la présidence.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, précise que lors de la journée de l'énergie qui aura lieu le 29 septembre à Onex, "Renens" sera à l'honneur, car nous recevons le deuxième label des cités de l'énergie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Allocution de la Présidente.

"Madame la Syndique, Mmes et MM. les membres de la Municipalité, Mmes les conseillères et MM. les conseillers communaux, il est de coutume que le nouveau président vous adresse quelques mots lors de la première séance du conseil.

Au mois de mai dernier, les membres de cette assemblée m'ont élue à la présidence de ce Conseil. Je tiens à vous remercier toutes et tous de cette confiance car depuis plus de 14 ans, il n'y avait plus eu de présidente à notre Conseil. C'est donc avec une certaine émotion et un brin d'appréhension, que je me retrouve face à vous ce soir. En effet, pendant 9 ans, j'ai procédé à l'appel selon l'art. 62, devenu depuis lors l'art 66 et soufflé le nom des conseillers aux divers présidents. Alors ce soir, c'est à moi qu'on va souffler les noms qui m'échapperont. Dans ce message, je tiens à remercier mon prédécesseur M Jean-Pierre Leyvraz et son bureau pour son excellent travail.

Barbara et Jean-Pierre font partie du bureau du conseil. Leur tâche de scrutateur est très importante, non pas seulement pour compter les mains qui se lèvent ou les votes à bulletin secret, ils ont surtout un rôle décisionnel aussi bien dans les séances de bureau que lors des dépouillements d'élections et de votations. Je compte sur vous me seconder tout au long de cette année.

Mes félicitations vont également à M. Rohrbach et M. Brandt 1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidents pour leur élection et leur participation aux séances de préparation de l'ordre du jour. Je remercie les deux secrétaires pour leur travail et celui à faire tout au long de l'année.

Notre bureau du Conseil souhaite vivement maintenir les relations de partenariat avec notre Municipalité, mais également son secrétaire Municipal et les différent-e-s Chef-fes de Service de l'administration communale. Cette collaboration est précieuse pour notre législatif. Finalement, je souhaite de tout cœur que nos débats soient courtois et fructueux, mais également empreints de respect et d'authenticité. N'oublions pas que nous devons avoir au centre de nos préoccupations les intérêts de tous nos concitoyens et concitoyennes. "

Applaudissements.

6. Communications de la Municipalité.

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, s'excuse pour son retard et au nom de la Municipalité salue la Présidente dans sa nouvelle fonction et pour l'année de législature, en souhaitant qu'elle ait beaucoup de plaisir tant dans les liens avec le conseil, la population ainsi qu'avec la Municipalité qui se réjouit de la collaboration à venir. Elle tient à saluer les collaborateurs de Vidéoartvision qui vont retransmettre dès aujourd'hui sur la chaîne météo de TVT Service en collaboration avec TVT Service nos séances du Conseil communal. Cette société installée à Renens va nous accompagner pour nos futures séances du Conseil. Elle tient également à remercier les collaborateurs de TVRL qui ont fait ce suivi pendant des années.

Il n'y a pas d'autres communications de la Municipalité.

La Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. Jacques Studer (PSR) revient sur le fait que les Conseillères et Conseillers municipaux de Renens aient décidé de prendre position sur le vote du 27 septembre en recommandant de voter non à l'initiative "D'Artagnan".

"Prendre position, rien de plus normal, chacun a le droit personnellement de se prononcer un sujet ou un autre mis en votation populaire.

Mais financer avec les deniers publics la campagne d'un camp plutôt que l'autre, là, ça me paraît discutable. Même si pour nous convaincre notre Municipalité nous dit agir de la sorte, soucieuse des conséquences financières du projet de la partie adverse. La démocratie me paraît une fois de plus mise à mal par ce choix arbitraire d'un exécutif.

J'entends encore toutes les politiciennes et tous les politiciens principalement de gauche qui s'étranglaient quand les assureurs finançaient avec nos primes les campagnes de votations concernant les assurances maladies. Les assureurs nous disaient aussi, sans vraiment le démontrer, intervenir soucieux des conséquences financières des projets présentés.

Lors des dernières élections fédérales, je me souviens que les mêmes politiciennes et politiciens s'indignaient du financement des partis politiques par l'économie. Mais

l'économie et les banques en particulier ont également une idée sur la manière de préserver les intérêts financiers, même si parfois ils se trompent. Donc si les responsables de l'économie appliquent le raisonnement de notre Municipalité, il est parfaitement légitime qu'ils financent les "Comités" appelés partis qui pourraient les aider à réaliser leur tâche principale qui est de réaliser des profits.

Je me souviens qu'à l'occasion de récentes votations nationales au cours desquelles l'UDC avait été minoritaire, les principaux dirigeants du parti avaient demandé à ce que les conseillères et les conseillers fédéraux ne puissent plus ni donner leur avis, ni faire campagne pour défendre le projet qu'ils avaient présenté. Notre exécutif non seulement d'exprime mais finance son camp.

J'entends déjà la réponse de Madame la Syndique, me disant que c'est dans les compétences de la Municipalité, qu'une telle mesure ne peut être prise qu'à l'unanimité des Conseillères et Conseillers municipaux. A ce sujet, je demanderais à Mme la Syndique de nous confirmer que la décision a bien été prise à l'unanimité des Conseillères et Conseillers municipaux.

Pour vaincre le 27 septembre prochain, le comité, "Non au chambardement des polices vaudoises" n'avait pas besoin de nos 18.000.- Frs. Tous les relais journalistiques que possèdent le Conseil d'Etat et les polices régionales auprès des grands quotidiens de la région devaient largement suffire. A en croire nos journaux préférés qui chaque jour tentent de nous démontrer que tout va le mieux dans la police sous sa forme actuelle. Ambiance, communication, efficacité, tout est parfait.

En conclusion, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, ce que vous auriez pu appliquer, pour sortir grandis de ces joutes politiques du 27 septembre prochain, c'est appliquer la maxime suivante *Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire*. Et si, avec ce sage conseil vous perdiez les prochaines votations, ce ne serait pas une catastrophe comme vous semblez le penser. D'autres cantons et le canton de Berne en particulier ont une police unique et dans leurs communes la vie continue."

Marianne Huguenin, Syndique: "Je vais vous répondre au nom de la Municipalité et en accord avec M. Golaz. Nous ne sommes pas la seule des communes vaudoises qui a effectivement répondu à l'appel de l'Union des communes vaudoises pour financer cette campagne à un prix tout à fait raisonnable qui est de fr. 1.- par habitant. Toutes les communes de l'Ouest l'ont fait, la plupart pour le montant d'un franc. Toutes les grandes villes opposées à l'initiative l'ont fait également et c'est la plupart des villes de ce canton. Nous avons très largement et longuement discuté en Municipalité, sachant que c'était une décision importante, cette prise de position d'une part et ce financement d'autre part qui n'est effectivement pas habituel mais qui s'inscrit dans un cadre légal, dans un cadre reconnu qui est celui qui autorise des collectivités à intervenir de manière proportionnée dans des domaines où elles sont particulièrement concernées. Effectivement l'initiative prive les communes d'une compétence majeure, reconnue dans la Constitution, ce qui avait occasionné un recours de l'UCV pour préciser ce point, recours finalement rejeté. Il est normal que le peuple doive s'exprimer et il n'y aura pas de catastrophe selon son vote. L'initiative a donc été reconnue comme ne violant pas la Constitution, mais néanmoins les compétences dans le domaine de la sécurité sur le territoire communal sont pour l'instant du domaine des communes et c'est une compétence majeure. D'autre part,

les communes sont concernées très fortement sur le plan financier par cette initiative, à deux niveaux.

Les finances peuvent paraître secondaires face à la question de principe, néanmoins, lorsqu'il faudra payer, ce ne sera pas secondaire ! Les transferts des collaborateurs d'une caisse de pension à l'autre soit de celle de la ville de Lausanne et pour Renens de celle de la CIP dans la caisse de pensions de l'Etat provoquera des coûts importants en fonction des lois qui régissent les caisses de pension. Cela concerne quelque 400 collaborateurs des communes qui devraient être transférés hors de la CIP, ce qui peut se traduire en millions pour nos communes et en particulier pour les communes de l'Ouest, car c'est plus de 4% des collaborateurs de la CIP qui devraient la quitter. Par ailleurs, personne ne connaît les conséquences financières d'une police unique. Cela pourrait aller jusqu'à 6 à 8 points d'impôt. Nous payons déjà pas mal d'impôts pour notre police, cela pourrait être pire encore. Il n'y aura pas d'économie mais une perte de compétence importante. Cet ensemble d'éléments justifiait que les communes prennent une position. Les cantons l'ont fait quand il s'agissait de se défendre contre une décision du Conseil fédéral et contre les Chambres fédérales sur le nouveau régime financier imposé par la Confédération. Les montants qui auraient pu leur échoir se chiffraient en millions, pour le canton de Vaud et les communes cela aurait été même 300 millions. A ce moment là les cantons ont rassemblé des montants très importants, aussi en millions, et sont entrés dans cette campagne. Nous ne faisons rien de très différent maintenant. Le Conseil d'Etat vient d'ailleurs de déclarer irrecevable le recours qui a été lancé contre le financement de la campagne d'opposition."

M. Olivier Barraud (PSR) « On ne va pas faire le débat maintenant sur la police unique... L'intervention de mon collègue ne portait pas sur le fond de "est-ce que je suis pour une police unifiée ou une police coordonnée", mais sur un principe. Le conseil communal est en droit d'entendre quelque chose qui contredit un tout petit peu ce que vous avez dit. Je suis content d'avoir entendu que l'ensemble des communes de l'ouest lausannois, que l'ensemble des grandes villes, que de nombreuses communes sont dans la même situation, ce qui me conforte dans mon idée que l'engagement de la commune est illicite au regard de la loi. Pour dire cela je m'appuie sur une lettre du conseiller d'Etat M. Philippe Leuba qui a écrit à toutes les communes. Il me semble important de vous faire une brève lecture d'un passage: "La situation des autorités communales est différente quant à leur intervention dans les campagnes. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, l'intervention d'une autorité communale dans le cadre d'une campagne relative à une votation cantonale, que ce soit en faveur ou en défaveur du projet soumis aux électeurs, n'est admissible qu'exceptionnellement à des conditions restrictives et elle doit respecter certaines règles, à défaut de quoi, la campagne est affectée à un vice qui peut conduire à l'annulation des opérations. Ces conditions sont cumulatives:

Premièrement, l'autorité communale doit avoir à l'issue d'un scrutin un intérêt direct et spécial qui dépasse largement celui des autres communes, mais ne peut intervenir lorsque le problème se pose de manière analogue dans de nombreuses communes du canton." On constate déjà que cette condition n'est pas remplie par la Municipalité.

"Deuxièmement, elle peut utiliser les mêmes moyens d'information que ceux que les partisans et adversaires utilisent généralement mais doivent prouver d'objectivité." Là aussi on peut se demander si ce point est respecté.

"Troisièmement, elle peut utiliser des moyens financiers communaux à condition qu'ils ne soient pas disproportionnés." Je vous rappelle que ces trois conditions sont cumulatives, et du moment où une des conditions n'est pas respectée, les deux autres ne peuvent pas être mises en œuvre. Cela signifie clairement que cette intervention de la Municipalité est illicite. S'il le faut, je serai requérant dans le cadre d'une procédure juridique contre la Municipalité de Renens. Je trouve que de mettre de l'argent public, de mettre nos impôts dans une campagne politique est scandaleux, c'est du ressort des partis politiques. Malheureusement, si les partisans de la Police coordonnée n'ont pas trouvé de majorité suffisante à l'intérieur des partis pour pouvoir faire une campagne digne de ce nom, ce n'est pas de la faute des citoyens. Ce genre de méthode contrevient à la formation libre de l'opinion publique. Je reviendrai sous les divers pour une résolution.»

Mme Marianne Huguenin, Syndique : "Je suis impressionnée de voir la déférence avec laquelle M. Barraud lit un texte d'un conseiller d'Etat libéral... Nous n'allons ici effectivement pas faire le débat de fond, mais je dois tout de même contester principalement un point : nous avons bien un intérêt particulier, différent de celui d'autres communes, et c'est le cas comme nous des autres communes qui ont versé dans cette campagne, c'est que nous avons une police communale ou intercommunale. C'est dans ce sens là que nous sommes particulièrement et bien spécifiquement concernés par le problème du transfert pour les caisses de pension. Les chiffres sont des évaluations mais cela correspond à plus d'une dizaine de millions pour le transfert des policiers de tout l'Ouest lausannois et pour Renens c'est de l'ordre de quelques millions. Donc nous sommes parfaitement bien plus spécifiquement concernés que les communes qui n'ont pas de police communale ou intercommunale. "

M Pascal Waeber (RCDR), concernant le chauffage à distance: "C'est avec satisfaction que j'ai pris note du projet d'extension du réseau du chauffage à distance lausannois vers l'ouest. Ceci d'autant plus que la réponse de la Municipalité à mon interpellation datée du mois de mai de cette année ne laissait rien présager de tel. Le développement de cet objet montre la nécessité de l'action du RCDR en faveur du développement durable."

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) : "Au bas de la page 4 des communications de la Municipalité, on nous donne les 5 critères d'adjudication pour les marchés communaux (le coût, la présentation de l'entreprise etc...). Je ne vois pas de critère du genre "forme des apprentis" ou "respecte les conventions collectives". A-t-on encore le droit de poser ces exigences ? Si oui, comment fait-on ?

Mme Tinetta Maystre, Municipale : "Dans le cadre d'appels d'offres, dans le cadre des marchés publics, la question de la convention collective de travail fait partie "hors critères". C'est une catégorie d'entrée en matière tout comme le paiement des charges sociales. Ces deux éléments sont obligatoires pour autant qu'une convention collective existe pour le marché en question (pour le nettoyage cela n'existe pas). Pour les apprentis, dans les critères "présentation d'entreprise" le point formation

d'apprentis compte pour 2%, ce pourcentage fait parfois la différence. C'est un critère important et qui nous tient à cœur."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

7. Communications éventuelles de la Commission des Finances.

M. Reymond Jean-Marc, président de la commission des finances: "Lors de sa dernière séance, la Commission a examiné et pris position sur les préavis suivants :

Préavis - No 77-2009 Réparation des collecteurs intercommunaux suite aux inondations du 26 juillet 2008. La commission n'a pas de remarque particulière quant au financement de ce préavis et accepte les conditions telles que présentées.

Préavis commun No 78-2009 – Communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, St-Sulpice, Villars Sainte-Croix, - Dissolution de l'association intercommunale AIC. La commission n'a pas à se prononcer sur les conclusions, qui ne sont pas financières. Cependant, elle prend acte des montants signalés dans le préavis.

Préavis – No- 79-2009 – Modification du droit de superficie du Tennis-Club- Octroi d'un droit de superficie à UBS SA. La commission n'a pas de remarque particulière à formuler. Le montant de Fr. 22.- par mètre carré pour le droit de superficie lui semble dans la norme. Elle accepte les conclusions telles que présentées.

La discussion n'est pas utilisée.

8. Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Pas de communication.

9. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

Pas de communication.

10. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

La Présidente nous donne lecture de l'art 40, dernier alinéa : "Le Conseil nomme sous point g) ses délégués aux conseils intercommunaux des associations de communes ou groupements, dont la Commune fait partie.

Ceux-ci rapportent au Conseil, au moins une fois par année, sur leurs activités."

M. Paul Mettraux, rapporte sur Assemblée régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest (ORPC) :

"L'Assemblée de l'Organisation régionale de protection civile de Lausanne-Ouest s'est réunie à deux reprises durant l'exercice 2008 / 2009 :

- le **mardi 23 septembre 2008**, l'Assemblée régionale fut convoquée, avec à l'ordre du jour le budget 2009, qui est la copie conforme du budget 2008.
- le **mardi 23 juin 2009**, au Collège de la Concorde à Chavannes, l'Assemblée régionale traita, à l'ordre du jour, l'adoption de la gestion et des comptes 2008, ainsi que l'élection de son bureau.

Sur proposition de la Commission chargée d'étudier ce préavis, c'est à l'unanimité que la gestion du Comité directeur et les comptes ont été acceptés. Il sied de préciser que les comptes ont été contrôlés par la Fiduciaire Intermandat S.A. à Lausanne, qui les a déclarés exacts et conformes aux dispositions légales et réglementaires.

Ces comptes présentent, aux charges comme aux revenus, une somme de Fr. 1'276'942.54. Ce qui représente, pour la Commune de Renens, une participation de Fr. 361'253.63, par rapport à un nombre de 18'384 habitants au 31.12.2007, soit Fr. 19.65 par habitant. La moyenne vaudoise est de Fr. 25.-- par habitant.

En conclusion, je peux vous certifier, Madame la Présidente, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers communaux, que la gestion et les comptes de l'Organisation régionale de protection civile de Lausanne Ouest (ORPC-ROL) sont parfaitement tenus et maîtrisés à satisfaction.

Par ailleurs, l'assemblée a élu son Bureau pour une année. Selon un tournoi alphabétique des communes, le poste de Président de l'Assemblée régionale de l'ORPC revient à un représentant de la Commune d'Ecublens. C'est M. Jean-Claude Merminod, jusque-là vice-président, qui a été élu à l'unanimité à ce poste. Quant à votre serviteur, il a été élu à la vice-présidence."

M. Olivier Barraud, intervient sur l'association pour la sécurité dans l'Ouest-Lausannois :

"Il y aura un conseil intercommunal de l'association pour la sécurité dans l'Ouest-Lausannois, le 9 septembre 2009, qui approuvera le budget pour 2010. Il faut rappeler que dans les associations intercommunales le budget vient assez tôt, afin qu'il puisse être intégré dans le budget des communes. Si les conseillers communaux ont des questions ou des souhaits, ils sont priés de nous le dire. La commission de gestion s'est réunie et a étudié le budget, qui, avec une augmentation de 6%, est correct."

11. **Pétition au Conseil communal de Renens "Plus de sécurité à la place de la gare, pour plus de convivialité".**

M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur, lit le rapport de la commission des pétitions:

"La commission des pétitions s'est réunie le 3 août 2009 à 19 h00. Elle était composée de Mmes Danielle Ayer, Marinella Bianchi Rojo, Brigitte Rohr, Simone Szenyan-Reymond et de MM. Laurent Desarzens, Pascal Golay, ainsi que de M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur. Mme Line Rouyet et M. Thierry Brandt étaient excusés.

M. Jean-Marc Dupuis représentait les pétitionnaires.

Rappel de la pétition: *Plus de sécurité à la place de la gare, pour plus de convivialité.*

*Vitrines brisées à répétition dans le passage sous voie
Déprédation du mobilier urbain
Sentiment d'insécurité et peur de se rendre le soir à la gare
Pas une semaine où un fait divers ne s'y déroule*

La Municipalité de Renens a décidé de réaménager la place de la gare de Renens et le conseil communal a unanimement soutenu le projet d'étude (préavis No71-2009) lors de sa séance du 2 avril 2009. Malheureusement cette étude est uniquement axée sur l'aménagement et sur la mobilité, le chapitre de la sécurité de la zone en est totalement exclu. Les événements récents autour de la gare démontrent qu'il est urgent d'assurer la sécurité des usagers, des habitants et des biens publics.

Nous demandons par cette pétition que la Municipalité dans le cadre de son projet, prenne des mesures incitatives afin de sécuriser le secteur de la gare de Renens en étudiant la mise en place de caméras de vidéosurveillance.

La pétition est appuyée par 862 signatures.

Après les salutations et les remerciements, le président donne la parole à M. Jean-Marc Dupuis, dans le but de préciser éventuellement le but de la démarche des pétitionnaires et de répondre à nos questions.

M. Dupuis confirme le texte de la pétition qui demande que le problème de la sécurité des usagers de la place de la gare soit également pris en compte.

Un membre de la commission doute qu'il y ait actuellement des problèmes de sécurité à la place de la gare. N'aurait-on pas exagéré les quelques incidents intervenus précédemment ? Il craint que l'on monte en épingle certains incidents pour accentuer toujours plus la surveillance et c'est une escalade constante entre peur et sécurité.

Un autre membre s'inquiète du cas suivant : plus que les risques de sécurité, c'est surtout le risque de déprédation de la nouvelle place qui l'inquiète. Force est de constater que les sites non sécurisés sont souvent vandalisés.

Que se passe-t-il dans les autres gares ? Après les événements tragiques survenus à la gare d'Yverdon, la surveillance mise en place donne de bons résultats.

La commission souhaite que l'installation de caméras ne provoque pas un manque de contrôle de la part de la police et indique qu'un éclairage optimum est également un élément de sécurité.

La commission procède ensuite au vote et décide à l'unanimité de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et rapport."

La présidente ouvre la discussion, en précisant que le Conseil devra se prononcer sur le renvoi ou non de cette pétition à la Municipalité.

Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge) désire faire quelques remarques sur le fond. Il lui semble très important de prendre en compte ce sentiment d'insécurité des gens, mais elle demande s'il en a été pris la mesure à travers la solution proposée. De quoi est fait le sentiment d'insécurité ? Est-il réellement lié au périmètre de la gare ? Les gens qui ont été consultés dans ce cadre l'ont été par une proposition de poser des caméras. Combien ont simplement exprimé leur insécurité en soutenant cela, et combien adhèrent vraiment à ce type de solution ? Les caméras ne protègent pas, parce qu'un dispositif d'intervention efficace est impossible à réaliser. De ce fait, le sentiment d'insécurité augmente et génère d'autres caméras qui, en proliférant, vont

générer des coûts assez importants. Il vaudrait mieux, selon elle, réfléchir à ce sentiment d'insécurité et entreprendre des actions qui font vivre les gares, et investir de l'argent dans cette vie plutôt que dans une surveillance qui perturbe les rapports humains sans les améliorer. Elle fait une petite remarque sur Yverdon, pour dire aussi que si le sentiment de sécurité à la gare d'Yverdon s'est amélioré, c'est parce qu'un certain nombre de projets se sont réalisés dans ce cadre, avec des éducateurs et d'autres acteurs de la gare. Ces projets ont fait participer un certain nombre d'usagers de la gare, et on ne peut pas savoir à quoi attribuer l'amélioration, si c'est aux caméras, posées depuis peu, ou à ces projets. Elle rappelle qu'on vient de mettre en place le projet RailFair, où des personnes bénévoles investissent la gare et essaient d'améliorer la vie dans la gare. Il faut laisser du temps à ce projet pour se faire, pour l'évaluer, avant de l'entraver avec autre chose. Il faudrait aussi consulter ces personnes pour savoir ce qu'elles en pensent.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe au vote. Le Conseil communal décide, à une large majorité, de transmettre cette pétition à la Municipalité.

12. **Postulat "Prendre avec"**. Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur, donne lecture de son rapport:

"La Commission chargée d'étudier le postulat « Prendre avec » s'est réunie le mercredi 3 juin à 20h00 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée de Mmes Nicole Haas Torriani, Christine Sartoretti, Barbara Baumann, Dominique Perret ainsi que de MM. Rémy Petitpierre, Eric Aeschlimann, Oumar Niang et de Daniel Rohrbach, président-rapporteur.

Madame Huguenin, Syndique était accompagnée de M. Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire Municipal et de M. Simonin de la communauté Mobilis.

La commission remercie ces personnes pour les explications et les renseignements fournis.

Préambule

Le postulat demande qu'il soit possible aux porteurs d'abonnement des Transports Publics de prendre avec eux n'importe quelle autre personne pendant les heures creuses (le soir et les fins de semaines).

Un premier tour de table fait ressortir qu'on aurait presque pu envoyer directement ce postulat à la Municipalité, celle-ci le proposant même, mais le postulant souhaitait cette séance afin d'en déterminer la forme (résolution, postulat, vœu, etc...).

Présentation-discussion

La communauté tarifaire nous est présentée et il ressort que Renens n'est qu'une toute petite partie de celle-ci. Les décisions tarifaires sont prises dans Mobilis (CFF, TL, LEB, BAM et cars postaux). Renens ne fait partie que des TL et ce pour environ 1%. Pour mémoire Lausanne représente 49.99% des TL. La marge de manœuvre de la Municipalité et donc limitée ce dont la commission est parfaitement consciente.

L'offre dans l'ouest va encore augmenter pour finalement être doublée à l'horizon 2014 avec le tram. Il ressort que l'amélioration de l'offre fait plus augmenter les recettes que les charges.

La définition des heures creuses semble également être difficile à évaluer, chacun ayant son idée sur le sujet. Sans statistiques précises, la seule certitude est que le M2 ne semble pas connaître d'heures vraiment creuses.

Le problème des vélos est également évoqué ainsi que la carte famille qui permet aux parents ou même grands-parents de voyager avec un enfant pour une somme modique (30.- par année pour un parent).

Lors de la discussion, il s'avère que chaque commune est libre d'offrir ce qu'elle veut mais la complexité organisationnelle d'une mesure semble freiner celle-ci. Il serait préférable d'instituer une mesure sur l'ensemble de la communauté tarifaire.

Plusieurs pistes sont évoquées comme de baisser les tarifs pendant les heures creuses, offrir une carte d'accompagnant ou financer les cartes famille par la commune ou en influant les décisions prises par la communauté et en faisant prendre conscience aux communes environnantes lors des réunions de syndics, PALM et autre SDOL.

Il nous est rappelé qu'à terme, le canton veut faire supporter le coût du transport à environ 40% à charge de l'utilisateur. L'instauration de partenariats avec les entreprises, commerces, etc... est alors évoquée.

Sans études plus précises, il est difficile d'avancer plus avant dans la proposition.

La commission souhaite conserver la forme du postulat plutôt qu'une résolution afin que la Municipalité dans sa réponse nous transmette les informations manquantes par rapport à l'occupation et aux heures des différentes lignes ainsi qu'un chiffrage en termes de coût des différentes possibilités. Il sera alors toujours possible de voter une résolution au moment de l'étude de la réponse.

Hors présence des invités, la commission se détermine à l'unanimité pour le postulat et vous propose à l'unanimité également de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport."

La discussion n'est pas utilisée. **La Présidente** passe au vote. Le Conseil communal décide, à une large majorité, de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

13. **Préavis No 74-2009 - Réfection de la chaussée et assainissement du collecteur EC de l'avenue des Baumettes.**

M. Robert Mulopo, président-rapporteur, donne lecture de son rapport:

"La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mardi le 1^{er} juillet 2009 au Centre Technique Communal ; la Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre et par M. Jean-François Clément. Ils étaient accompagnés de M. Baisamy de l'entreprise Schopfer et Niggli, et de M. Cartier, technicien au CTC.

La commission était composée de Mme Irène Frei, de MM. Jean- Daniel Roulier, Rémy Petit Pierre, Gian-Luca Ferrini, Pascal Golay, Bastien Reymond Reza Safai et Robert Mulopo, président-rapporteur.

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le remplacement du collecteur d'eaux claires et la réfection de chaussée et trottoir de l'avenue des Baumettes, dans le secteur Cacib – Radio Matériel.

Les travaux sont effectués en collaboration avec le bureau d'ingénieurs Schopfer et Niggli.

Actuellement le dimensionnement du collecteur d'eaux claires existant, présente une insuffisance de capacité pour le transit des eaux provenant du bassin versant à l'amont de cette canalisation vieillissante. Ainsi il est urgent d'intervenir avant l'hiver 2009 sur l'avenue des Baumettes dont la chaussée ne cesse de se déformer.

HISTORIQUE : il est utile de vous rappeler que le collecteur d'eaux claires existant, date des années 70. Cette canalisation de type drainante fut dimensionnée en fonction des zones à récolter et nous pose aujourd'hui un problème incessant de déformation de la chaussée.

Au fil du temps, des particules du terrain se sont infiltrées dans le collecteur existant, de dimension devenue trop petite, créant des vides sous le revêtement bitumineux qui entraîne de déformation et fissures de la chaussée.

Informé de la situation, la Direction Urbanisme-Bâtiments a mandaté un bureau d'ingénieurs pour l'étude et la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux claires et la réfection de la chaussée, qui font l'objet du présent préavis.

BUT du projet : Afin de remédier à la problématique d'affaissement de la chaussée et de redimensionner le collecteur d'eaux claires en fonction du Plan Général d'évacuation des eaux, il est prévu le remplacement du collecteur existant par un tuyau non perforé et de dimension calculée pour les débits d'eaux à évacuer. Une fois ces travaux réalisés, ils assureront une pérennité prolongée de la chaussée.

PLANNING. Les travaux sont prévus en fonction de l'acceptation du présent préavis par le conseil communal, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications. Ces travaux auront une durée d'environ 2 mois.

DEVIS. Le devis général des travaux de génie civil est basé sur la moyenne des trois entreprises les mieux classées à la rentrée des soumissions qui a eu le 16 mars 2009 au centre technique communal.

COUT du capital . L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds affecté sans amortissement prévu à cet effet, compte N° 9280.01 « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration ».

Les commissaires ont posé les questions suivantes :

Q/ Durant les travaux, ne croyez-vous pas rencontrer d'autres problèmes en aval ?

R/ En aval, il n'y aura pas de problèmes, nous effectuerons une vraie réparation du collecteur et non seulement de la chaussée.

Q/ Qu'envisagez-vous de faire durant les travaux pour le nouveau tronçon qui passe près des arbres ?

R/ Nous allons éviter les arbres sans endommager les propriétés privées en prenant les précautions nécessaires.

Q/ Quelle partie de l'avenue sera refaite ?

R/ Ce sera le 1/8 de l'avenue des Baumettes, puisque le reste de la route est encore en très bon état.

Q/ Quelles mesures les entreprises et la municipalité ont-elles prises pour les employés qui travaillent sans protection ?

R/ Il n'y a aucune mesure possible de la part de la municipalité. Les entreprises s'engagent en répondant aux critères, et une fois les travaux adjugés nous ne pouvons plus intervenir. Les inspecteurs du travail du canton peuvent cependant effectuer des contrôles et sanctionner les entreprises qui ne respectent pas les règles.

Q/ *Quelle autorité, la commune peut-elle exercer sur les entreprises qui ne respectent certaines mesures ?*

R/ Le seul moyen de punir un entrepreneur est de ne plus lui demander d'offres.

Après avoir remercié les représentants de la Municipalité, un rapide tour de table des membres de la commission débouche sur une acceptation à l'unanimité du présent préavis."

La discussion n'est pas utilisée, **M. Mulopo** lit les conclusions du préavis:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 74-2009 de la Municipalité, du 15 juin 2009,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de la chaussée et assainissement du collecteur EC de l'avenue des Baumettes.
2. Alloue, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 533'000. – TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 37 « Bureau technique », plus précisément sous le numéro 3761 « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration ». La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 « Ouvrages de génie civil et d'assainissement », plus précisément dans le compte No 3761.5010.112 « Les Baumettes – collecteurs EU+EC ».

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte No 9280.01 « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration ».

La Présidente passe au vote. C'est à l'unanimité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

14. **Préavis No 75-2009 – Subventionnement communal des immeubles du chemin des Corbettes 1 et 3, propriété de la Société Coopérative d'Habitations de Renens (SCHR).**

M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur, donne lecture d'un résumé du rapport suivant, envoyé aux conseillères et conseillers:

"La Commission chargée d'étudier le préavis No 75-2009 s'est réunie le 8 juillet dernier. Elle était composée de Mmes Danielle Ayer, Barbara Baumann, Gisèle Martin et Victoria Ravaoli, ainsi que de MM. Jean-Marc Dupuis (en remplacement de Mme Sylvia Mermoud), Antoine Philippe, Jacques Studer et Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur. Nous avons été accueillis par MM. Jean-François Clément, Municipal de Finances-Cultes et Jean-Pierre Rouyet, Municipal de la Sécurité sociale et par Mmes Jacqueline Schwab, Cheffe de service de la Sécurité sociale et Sophie Yenni Guignard, adjointe de la Cheffe de service. Nous tenons à remercier toutes ces personnes de leurs réponses claires et complètes.

La Société Coopérative d'Habitations de Renens (SCHR) a procédé dès 2001 à une rénovation de ses immeubles des Corbettes 5, 7 et 9. Cette rénovation s'est accompagnée d'un agrandissement : dans chaque immeuble, les 6 trois pièces à de 64 m² ont été transformés en quatre pièces de 95 m² et on a installé 2 trois pièces supplémentaires de 77 m² sous les toits. On a également profité des changements pour introduire un ascenseur. La SCHR a demandé et obtenu le subventionnement communal pour abaisser les loyers.

Il ne restait plus qu'à rénover les Corbettes 1 et 3 ; c'est ce qui est en train de se faire sur le même modèle. Le subventionnement communal a aussi été demandé, d'où ce préavis.

Les travaux diffèrent quelque peu par rapport aux étapes précédentes. D'abord on traite 2 immeubles à la fois, parce qu'ils ont une chaufferie commune et aussi pour en avoir plus vite terminé. Ensuite, on va appliquer le standard Minergie ; cela augmentera de 5 à 10 % les coûts des travaux, mais en échange on aura moins de frais de chauffage.

En ce qui concerne le subventionnement, on inaugure un nouveau système, car la loi cantonale vient de changer. Autrefois, la subvention était dégressive au cours du temps. Maintenant, elle est constante pendant 15 ans, puis disparaît. La Commune va proposer le taux maximum permis pour les locataires bénéficiant d'une subvention complète, soit 10 % du loyer initial. Le Canton va doubler la subvention communale en versant le même montant. Ceci permettra d'obtenir, selon les estimations actuelles, des loyers nets de 1'465 francs au lieu de 1'831 pour les 4 pièces ; pour les 3 pièces, ceux-ci seront de 1'205 francs au lieu de 1'506. On constate que le neuf, même subventionné, est bien plus cher que l'ancien, puisque les loyers précédents étaient entre 500 et 550 francs, mais on était bien obligé à un moment de rénover.

Ce préavis a suscité diverses questions.

Q : Pourquoi nous présente-t-on seulement maintenant ce préavis, alors que les travaux ont déjà démarré ?

R. : Il s'agit de 2 choses différentes. De toute façon, la SCHR est sûre de trouver des locataires, avec ou sans subventionnement. Elle a donc préféré aller de l'avant plutôt que d'attendre l'issue des démarches. Pour elle, financièrement, cela ne change rien, cela change seulement pour les locataires. L'essentiel, c'est que la décision soit connue au moment de la mise en location.

Q. : Pourquoi le coût du subventionnement n'est-il pas mentionné dans les conclusions du préavis ?

R. : Parce qu'on n'a pas encore le décompte définitif des travaux.

Q. : Quel est le prix du terrain ?

R. : Il s'agit de terrain communal. La SCHR paie un droit de superficie, de 5,50 francs par m² pour l'année 2008. Cela représentait 36'290 francs pour l'ensemble des 5 immeubles. Ce droit de superficie est indexé au coût de la vie. Il s'agit d'un prix modéré, que l'on pourrait qualifier de seconde subvention.

Q. : Qui choisit les locataires des subventionnés ?

R. : Les intéressés devront s'inscrire à la SCHR. Celle-ci proposera alors des candidats qui devront être agréés par le Canton sur préavis de la Commune.

Q. : Comment faire pour que les appartements soient occupés par des personnes qui y ont droit ?

R. : Il y a un contrôle au départ, mais le Canton en fait également par la suite. Il faut respecter des critères de taille du ménage par rapport au nombre de pièces de l'appartement, ainsi que des critères de revenu. Selon le revenu, un ménage n'aura droit qu'à une subvention partielle et si le revenu est trop élevé, il ne pourra pas rester.

Q. : Dans quelle mesure le loyer peut-il évoluer pendant les 15 ans de subventionnement ?

R. : Les loyers sont contrôlés, mais ils peuvent changer en cas de modification du taux hypothécaire (non pas du taux hypothécaire de référence, mais du taux spécifique de l'emprunt qui a été fait pour les travaux). Dans ce cas, le montant de la subvention reste fixé selon le loyer net de départ. Pour l'évolution du loyer, la Municipalité fait confiance à la SCHR dont les statuts interdisent le profit, d'autant plus que 2 Municipaux, MM. Golaz et Rouyet, font partie des autorités de la coopérative.

Q. : Peut-on en cas de besoin, maintenir le subventionnement sur un immeuble pour plus de 15 ans ?

R. : Non. On peut seulement recommencer un nouveau subventionnement en cas de nouveaux travaux très lourds.

Q. : Avec ce subventionnement qui s'arrête d'un seul coup au bout de 15 ans, doit-on craindre de trop gros à-coups dans le marché du logement ?

R. : Le changement sera souvent moins brusque que ce que l'on pourrait craindre, car en 15 ans la situation économique des ménages évolue ; on peut supposer qu'à ce moment bien des locataires ne toucheront déjà plus la subvention maximale.

En conclusion, le besoin de logements est important à Renens qui ne comptait que 7 logements vacants au 1^{er} juin 2009, soit un taux de vacance d'à peine 0,07 %. Il y a un besoin dans toutes les catégories, aussi bien d'appartements du type d'en Belle Vue que d'appartements subventionnés. Seuls 1,28% de nos logements sont subventionnés contre 10,93 % à Lausanne. Or même pour maintenir ce faible taux, il faut réaliser de nouveaux subventionnements pour compenser ceux qui arrivent à échéance. On

pourra en réaliser à la place du Marché et à la Croisée, mais de façon générale ce n'est pas si facile que ça : pour obtenir des subventionnés, il faut qu'un propriétaire qui construit ou rénove prenne l'initiative de demander une subvention.

C'est donc à l'unanimité que la Commission accepte le préavis et vous invite à en voter les conclusions."

Mme Rosana Joliat, Présidente, ouvre la discussion.

M. Daniel Rohrbach (PSR) remercie la commission de son analyse sur la problématique des futurs logements construits avec l'aide de la commune. Dans le préavis, principalement dans les deux annexes, on voit que dès 2020, avec les projections (y compris La Croisée, y compris la Place du Marché), nous perdons environs un tiers des appartements construits avec l'aide de la commune. A son avis, il est urgent que la Municipalité vienne avec de nouveaux projets.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge) au nom de son groupe, soutient la création de nouveaux logements subventionnés aux Corbettes 1 et 3, d'autant plus qu'à la lecture de ce rapport on remarque que le taux de subventionnés est anormalement bas sur notre commune. En effet, ce taux est de un peu plus de 1% à Renens, alors qu'il est d'environ 11% à Lausanne. Le groupe Fourmi rouge attend de la part de notre Municipalité qu'elle accentue la création de nouveaux logements de ce type, par exemple en les intégrant dans les nouveaux projets de construction.

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal: "La Municipalité et mon service sommes bien conscients de ce faible taux de subventionnement. Nous allons prendre chaque opportunité de réaliser davantage d'appartements subventionnés."

La parole n'étant plus demandée, M. Leyvraz lit les conclusions du préavis:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 75-2009 de la Municipalité, du 15 juin 2009,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Accorde le subventionnement communal, selon la loi sur le logement du 9 septembre 1975, aux immeubles du chemin des Corbettes 1 et 3, propriété de la Société Coopérative d'Habitations de Renens, permettant un abaissement des

loyers de 10 % pendant 15 ans sur les appartements des immeubles précités.

Cette somme sera comptabilisée dans le compte No 7640.3655.01 « Subvention aux habitations à loyers modérés » dès 2010, au moment de la mise en location effective des appartements, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat concernant la participation cantonale.

Au vote, les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

15. **Préavis No 76-2009 – Arrêté d'imposition 2010-2011.**

M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur, donne lecture de son rapport:

"La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mardi 30 juin 2009 à 19h00 à la salle des commissions.

Elle était composée de Mmes Rose-Marie Matti, Sylvia Mermoud et de MM Roland Divorne, Nicolas Freymond, Eugène Roscigno, Reza Safai, Jacques Studer ainsi que de M. Jean-Marc Reymond, Président rapporteur. Excusés : Walter Siegrist. Absents : Michel Brun, Mattias Abderhalden, Cemal Ozcan.

Monsieur le Municipal Jean-François Clément était accompagné de M. Kohli, Boursier communal.

La commission des finances remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements fournis.

Préambule

A la lecture de ce préavis nous pouvons constater que la situation financière de la commune s'est stabilisée ces dernières années, notamment par les revenus exogènes liés à la péréquation.

Pour le contribuable ceci est tout bénéfice. Cette situation stable depuis 2001 nous permet d'envisager l'avenir avec prudence face à la crise qui se dessine à l'horizon. Une bonne partie des résultats positifs de ces dernières années est aussi liée à la vente d'une partie du patrimoine. Ceci ne se renouvellera pas ces deux prochaines années. Toutefois, nous pouvons relever que de manière responsable, les ventes du patrimoine sont mises en réserve afin de pouvoir être utilisées lors de futurs achats de terrains ou d'immeubles.

Examen de détail

D'entrée en matière de nombreuses questions ont été posées au sujet des informations présentées dans le préavis. Nous pouvons relever que l'endettement par habitant a considérablement baissé pour se situer à Fr.159.-, que le point d'impôt se situe à environ Fr. 480'000.- et que le montant de la dette sera d'environ Fr. 80 millions à fin 2011.

La question la plus importante est liée à l'évolution du capital qui va passer de Fr. 19.1 millions à un découvert de Fr. 10.7 millions. Nous devons alors avoir recours à l'emprunt pour financer nos investissements. Il sera temps de nous rappeler que certaines banques de la place nous ont snobés en ne voulant plus nous accorder de crédit à des taux acceptables, trop occupées à d'autres opérations plus juteuses.

Une prudence est aussi observée sur le montant des futures rentrées fiscales, qui ne sera certainement pas à la hauteur de celui des années précédentes. De plus la péréquation qui nous est favorable depuis quelques années pourrait, si elle est mise à mal, comme le souhaite certaines communes, péjorer gravement l'équilibre actuel, tout comme la facture sociale.

Malgré une situation que nous pouvons qualifier de bonne aujourd'hui, de nombreux nuages pointent à l'horizon.

Nous avons pu constater que les soi-disant « experts » financiers se sont gravement trompés sur les perspectives qu'ils annonçaient. Par conséquent, ne nous fions pas aux oracles qui prédisent le beau temps après l'orage, pour cela nous n'avons pas besoin d'experts. En agissant par prudence, une stabilité du taux d'imposition se justifie. Les coups de yoyo ne sont bons pour personne et empêchent un développement responsable.

De manière générale, l'examen de l'ensemble des points de l'arrêté d'imposition a été revu en détail sans questions particulières et sans demande de modification.

Enfin, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances accepte les conclusions du préavis tel que présentées.

Mme Rosana Joliat, Présidente, ouvre la discussion.

M. Nicolas Freymond (Fourmi rouge) : "Le groupe Fourmi rouge se réjouit de l'amélioration des finances communales réalisée depuis le début de la législature à la faveur, il est vrai, de la haute conjoncture économique de ces dernières années et de la péréquation cantonale. Cette santé financière retrouvée nous a permis, d'une part, de procéder à des investissements nécessaires mais longtemps repoussés faute d'argent (bâtiments scolaires, accueil de la petite enfance, politique de la jeunesse, mise en séparatif des eaux claires et usées) et d'autre part, elle nous a permis d'entreprendre de nouveaux projets visant à améliorer la qualité de vie de la population, notamment le projet "Cœur de Ville" et le développement d'un réseau de transports publics performant avec le RER et le tram dans le cadre du SDOL et du PALM. Les effets de la crise de l'économie mondiale ont commencé à se faire sentir et auront des conséquences sur les recettes fiscales de notre commune. Dans ce contexte, le groupe Fourmi rouge est convaincu de la nécessité de réaliser les projets en cours, non seulement parce qu'ils sont importants pour l'avenir de notre commune, mais aussi parce qu'il est essentiel d'une collectivité publique comme la nôtre investisse pour soutenir l'économie et maintenir les emplois menacés par la crise. Comme il est écrit dans le préavis, ces investissements vont obliger la commune à emprunter de l'argent et donc à s'endetter. C'est tout-à-fait nécessaire et il n'y a aucune raison de s'en alarmer. Ceci étant dit, il est essentiel aux yeux de notre groupe, que la commune puisse continuer de compter sur des recettes fiscales suffisantes pour financer son fonctionnement courant. En ce sens, il serait irresponsable de réviser les impôts communaux à la baisse, cela mettrait gravement en péril la santé financière si péniblement retrouvée. A l'inverse, il ne semble à ce stade pas nécessaire ni souhaitable de les augmenter. Par conséquent, il nous semble important de donner un message clair à la population et aux entreprises établies à

Renens, consistant à dire que nous poursuivons notre politique de développement urbain, socialement responsable et écologiquement durable et nous nous donnons les moyens de la mettre en œuvre. Pour toutes ces raisons, le groupe Fourmi rouge approuvera le projet d'arrêté d'imposition tel que présenté par la Municipalité et vous invite à faire de même."

La parole n'étant plus demandée, M. Reymond lit les conclusions du préavis:

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis No 76-2009 de la Municipalité du 15 juin 2009,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De garder le taux actuel d'imposition communal à 81.5% ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour les années 2010-2011.

ADOpte

L'arrêté d'imposition de la Ville de Renens pour les années 2010-2011 tel que présenté par la Municipalité.

Au vote, les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

16. **Préavis N° 77-2009 - Réparations des collecteurs intercommunaux suite aux inondations du 26 juillet 2008.** Dépôt du préavis. Discussion préalable.

Mme Rosana Joliat, Présidente, ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge): "Dans ce préavis, on nous décrit en termes assez techniques comment réparer les conséquences d'une crue qualifiée d'exceptionnelle.

J'aimerais qu'on se pose deux questions.

Premier point: avec le réchauffement climatique, on aura non seulement les températures moyennes qui augmentent, mais aussi les phénomènes extrêmes vont devenir plus nombreux, notamment les pluies diluviennes. Faut-il donc se dire que les crues de ce genre risquent de devenir moins exceptionnelles et qu'il faut donc renforcer la capacité des ouvrages ?

Deuxième point : plus on rend le sol imperméable, notamment en bétonnant et plus les eaux partent tout droit dans les rivières, ce qui amplifie les effets des grosses pluies. Question : est-ce que les règlements existants sont suffisamment énergiques pour lutter contre l'imperméabilisation des sols ? Je ne parle pas seulement des règlements chez nous, mais aussi de ceux des communes en amont.

Je me rends compte que ce ne sont pas des questions simples et je n'attends pas de réponses parfaites. J'aimerais juste être sûr qu'on s'est posé ces questions."

Mme Rosana Joliat, Présidente, confirme que ces questions seront transmises à la commission.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, ne va pas donner les réponses ce soir. Il serait peut-être possible d'inviter quelqu'un du SESA (Service des eaux, sols et assainissement) avec qui la Municipalité a travaillé et qui a pu nous rassurer que les bassins de rétentions que nous avons fait il y a quelques années et qui avait coûté quelques millions ont été nécessaires. Sans eux, Renens aurait été bien plus sous l'eau qu'elle ne l'a été. Concernant les règlements, on pourra poser la question de ce que font les autres communes. Renens fait appliquer l'exigence que dans toute nouvelle construction il y ait une rétention d'eau en cas d'orage, pour différer les fortes pluies. Cela concerne l'imperméabilisation notamment des toits, par de la végétalisation ou par des bassins de rétention. Par exemple, cela a été fait dans le projet des appartements protégés aux Baumettes.

Mme Tinetta Maystre donne des indications pratiques concernant l'heure et le lieu de rendez-vous inhabituels de la commission. Rendez-vous à 19 heures à l'angle rue de la Mèbre/rte de Crissier, pour aller dans le voûtage: bottes recommandées! Les commissaires ressortiront plus loin, du côté de Mauerofer et Zuber ; le transport sera assuré par la Municipalité tant pour se rendre ensuite au CTC que pour rentrer à la maison après la séance.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé à la nomination de la commission.

Groupe RCDR	M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur M. Jacques Berthoud.
-------------	---

Groupe socialiste:	M. Robert Mulopo M. Jacques Studer.
--------------------	--

Groupe Arc en ciel	Mme Marinella Bianchi Rojo.
--------------------	-----------------------------

Groupe Fourmi rouge	Mme Raquel Vega M. Rémy Petitpierre.
---------------------	---

Groupe Les Verts	Mme Bastienne Joerchel Anhorn.
------------------	--------------------------------

17. **Préavis commun N° 78-2009 - Communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix - Dissolution de l'Association intercommunale AIC.**
Dépôt du préavis. Discussion préalable.

Mme Rosana Joliat, Présidente, ouvre la discussion préalable, qui n'est pas utilisée.
Elle passe donc à la nomination de la commission:

Groupe socialiste	Mme Victoria Ravaioli, présidente rapporteure M. Ali Korkmaz.
Groupe Arc en ciel	M. Jean-Marc Reymond.
Groupe RCDR	Mme Sylvia Mermoud Mme Gisèle Martin.
Groupe Fourmi rouge	Mme Maria Tchalakian M. Ali Hemma Devries.
Groupe Les Verts	Personne.

18. **Préavis N° 79-2009 - Modification du droit de superficie du Tennis Club - Octroi d'un droit de superficie à UBS SA.**
Dépôt du préavis. Discussion préalable.

Mme Rosana Joliat, Présidente, ouvre la discussion préalable.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) rappelle son intervention lors de la séance du 14 mai, où il exprimait sa surprise de découvrir dans la presse sous forme d'une enquête publique cette proposition de diviser une parcelle avec l'UBS. Concernant le préavis, il a deux remarques à faire et souhaite que la commission aborde ces questions:

- la première concerne la parcelle elle-même, qui avait été aménagée à l'époque de la construction du Tennis en prévision de la construction d'un court n°8, qui avait été préparé et damé pour recevoir un ciment style "*Fleashing Meadows*" qui ne s'est pas fait. Ce terrain va être divisé et proposé en droit de superficie à l'UBS. Le terrain qui va rester à la commune se présente en biseau, et une partie "pourrait accueillir favorablement un espace ludique récréatif pour les enfants et les familles, avec par exemple à l'intention des adolescents, un terrain de basket ou multisports." (préavis page 5). Comme la commission va se réunir à l'EMS des Baumettes, il pense que la commission devrait voir sur place si c'est vraiment possible d'installer ces surfaces à l'intention de la population.
- la deuxième remarque: un employé du Tennis chargé de l'entretien risque de perdre tout ou partie de son travail. Il souhaite que la commission s'intéresse au statut de cette personne.

Mme Rosana Joliat, Présidente, confirme que ces questions seront transmises à la commission. La parole n'étant plus demandée, il est procédé à la nomination de la commission.

Groupe Fourmi rouge	M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur Mme Nicole Haas Torriani.
Groupe socialiste:	M. Eugène Roscigno M. Pascal Ruschetta.
Groupe Arc en ciel	M. Antoine Philippe.
Groupe RCDR	M. Pascal Waeber M. Jean-Daniel Roulier
Groupe Les Verts	Mme Catheline Reymond

19. Motions, postulats, interpellations.

Interpellation de **M. Olivier Barraud** (PSR) "Sécurité routière à Renens": "Vous aurez remarqué que la sécurité routière me tient particulièrement à cœur. Ne croyez pas que je m'acharne contre les automobilistes ou que je suis un "anti-voiture primaire". Il se trouve juste que j'ai le plaisir d'effectuer 80% de mes déplacements locaux sur mon vélo et que frôler la mort régulièrement aiguise un peu ma sensibilité sur la question.

Durant tout l'été, j'ai malheureusement constaté un nombre important de comportements dangereux, en particulier des excès de vitesse qui dépassent l'entendement. Pis encore, force m'est de constater qu'une partie de ces infractions sont commises par les automobilistes dans leur propre quartier. Navrant. Je suis partiellement d'accord qu'il y a une part de responsabilité individuelle mais lorsqu'on a affaire à des conducteurs dont la taille du cerveau n'a d'égale que celle de leurs organes génitaux, qui est inversement proportionnelle à la puissance et la taille du véhicule, j'estime que les autorités doivent intervenir.

Je vais répartir mes **questions à la Municipalité** en deux volets distincts.

Le premier volet concerne les chauffards.

1. La Municipalité a-t-elle prévu de renforcer la prévention, en collaboration avec la Polouest, sur le territoire de Renens?
2. Si non, est-il envisageable de planifier une campagne de prévention qui dépasse le cadre de la rentrée scolaire? On sait que la police fait chaque année une campagne de prévention, qui est d'ailleurs assez efficace, dans le cadre de la rentrée scolaire. La question est donc de faire autre chose que cette traditionnelle campagne.
3. Quels sont les moyens d'action dont dispose la Municipalité pour combattre les chauffards? Sont-ils suffisants?
4. Comment et à quelle fréquence sont effectués les contrôles de vitesse et d'alcoolémie à Renens?

Le deuxième volet concerne la protection des cyclistes.

On a déjà eu quelques fois des postulats, on a déjà parlé passablement des cyclistes. On reçoit régulièrement la réponse : c'est le SDOL. Ma question est un peu plus précise. Quelle est la planification des réalisations prévues pour protéger les cyclistes à Renens? Afin d'épargner du travail à la Municipalité, je précise que je ne parle pas

du SDOL, d'un concept ou d'autres projets qui me semblent quelques fois être des tigres de papier, avec des horizons à long terme. Je souhaite connaître l'agenda des prochaines réalisations à court terme."

M. Olivier Golaz, Municipal, a prévu un petit rapport sur la rentrée scolaire. Comme conducteur, il a aussi constaté qu'il y a parfois des gens qui exagèrent. Il répondra donc la prochaine séance.

Interpellation de **Mme Barbara Baumann** (Les Verts), intitulée "Mieux informer sur la pollution de l'air": Les beaux jours dont nous avons profité pendant la période d'été ont malheureusement aussi un côté négatif. Une période prolongée sans pluie et sans vent suffit pour que la concentration des polluants comme l'ozone (O3), le dioxyde d'azote (NO2) et les poussières fines (PM10) augmente. Selon des analyses du réseau fédéral Nabel, les taux de ces trois polluants ont plusieurs fois dépassé les valeurs limites à Lausanne, ces deux derniers mois.

Ces polluants sont nocifs pour la santé et particulièrement nuisibles aux enfants et aux personnes âgées. Une des sources majeures contribuant à la formation de ces polluants est le trafic routier. Par conséquent, la Municipalité de Renens a prévu plusieurs mesures, comme les zones 30 et l'amélioration du réseau des transports publics, pour stimuler sur le long terme la mobilité douce. Evidemment ces actions ne peuvent que prendre leurs effets si la population y participe et modifie ses habitudes.

Dans ce contexte, afin de sensibiliser la population à cette problématique, il est nécessaire que la Municipalité mette aussi en place un dispositif d'information sur la pollution de l'air et émette des recommandations à la population pour qu'elle se déplace à vélo, à pied ou privilégie les transports publics."

M. Michel Perreten, Municipal répondra la prochaine fois.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) a une question qu'elle a reçue d'une jeune citoyenne et qu'elle transmet: "Au Conseil communal de Renens par l'intermédiaire d'un conseiller communal relais. Je viens de recevoir mon matériel de vote. Ce courrier, ainsi que ma carte de vote est adressé "aux parents de". C'est un fait bien surprenant. Ai-je vraiment acquis le droit de donner mon avis personnel sur les objets soumis au vote? Si la carte de vote ne m'est pas adressée à moi, mais à mes parents, qui doit la signer? Mon père, ma mère ou moi-même? D'autres jeunes gens ont fait part de cette remarque et il leur a été répondu que le programme informatique prévoit les modifications seulement au début de l'année. Ne pourriez-vous pas modifier le programme de sorte que l'on s'adresse aux nouveaux citoyens de manière adéquate?"

Mme Marianne Huguenin, Syndique, comprend que c'est choquant et va voir ce qu'il est possible de faire.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) fait une remarque au sujet du papier recyclé: "On a reçu ce soir sur nos tables beaucoup de publicités. Je vois qu'il n'y a pas une seule de ces feuilles qui est sur papier recyclé. Même la commune ne donne pas l'exemple. On parle sans arrêt de recyclage, d'économies, on se bat contre le gaspillage, et là nous recevons que des pubs en papier glacé."

M. Roland Divorner (RCDR) son enfant, qui a 20 ans, a reçu une enveloppe de vote où il était indiqué c/ parents, et qui n'est pas destinée "aux parents de".

20. **Propositions individuelles et divers.**

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) intervient pour un vœu s'adressant à la Municipalité, concernant l'autorisation de tenir un stand sur la voie publique : "Chaque groupe politique de cette assemblée a régulièrement l'occasion de s'adresser à la police pour demander l'autorisation de tenir un stand sur le territoire communal. Notre présence sert à rencontrer la population, à l'informer lors de votations, de récolter des signatures, etc... . Ces stands se limitent à quelques heures et la plupart du temps le samedi matin. Mon vœu est le suivant : la Municipalité ne pourrait-elle pas rendre plus simple le formulaire que nous devons remplir à cet effet?"

M. Olivier Golaz, Municipal va voir si on peut faire un document simplifié.

M. Olivier Barraud (PSR) développe sa résolution intitulée "Garantir la libre formation d'opinion du corps électoral":

«Le 27 septembre prochain, nous voterons sur l'initiative populaire "pour une police unifiée et plus efficace". Il est essentiel, comme le garantit la Constitution fédérale à l'art. 34 et la Constitution vaudoise à l'art. 32, que les électeurs puissent former librement leur opinion sur cet objet qui suscite un vif débat à l'intérieur du canton.

Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, l'intervention d'une autorité communale dans le cadre d'une campagne relative à une votation cantonale, que ce soit en faveur ou en défaveur du projet soumis aux électeurs, n'est possible qu'exceptionnellement, à des conditions restrictives et doit respecter certaines règles, à défaut de quoi la campagne est affectée d'un vice qui peut conduire à l'annulation des opérations.

Ces conditions sont cumulatives: premièrement, l'autorité communale doit avoir à l'issue d'un scrutin un intérêt direct et spécial qui dépasse largement celui des autres communes du canton mais ne peut intervenir lorsque le problème se pose de manière analogue dans de nombreuses communes du canton ; deuxièmement, elle peut utiliser les mêmes moyens d'information que ceux que partisans et adversaires du projet utilisent généralement, mais doit faire preuve d'objectivité; troisièmement, elle peut utiliser des moyens financiers communaux à condition qu'ils ne soient pas disproportionnés.

Rien que pour la première condition, les autorités communales ne peuvent intervenir dans le cadre de la campagne de la votation cantonale précitée. Cette première condition n'est en l'espèce pas remplie!

Je vous prie de demander à la Municipalité de respecter notre Constitution fédérale et cantonale et plus généralement le bon déroulement démocratique des prochaines votations. Je vous demande de soutenir la **résolution** suivante:

A la Municipalité de Renens

Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Vu l'art. 34 de la Constitution fédérale, l'article 32 de la Constitution vaudoise ainsi que la jurisprudence du Tribunal fédéral,

le Conseil communal de Renens demande à la Municipalité:

1. de ne pas intervenir directement ou indirectement dans la campagne sur l'initiative d'Artagnan;
2. de ne pas utiliser directement ou indirectement des moyens financiers communaux dans la campagne. »

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) encourage le Conseil à ne pas suivre M. Barraud dans sa résolution. Sur 383 communes vaudoises, il y en a moins que 10% qui sont dans le même cas. Le texte de la résolution est caduc. Il estime que la commune a bien fait, l'initiative est une entrave aux tâches de proximité, aux tâches communales.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Rosana Joliat, Présidente**, après s'être assuré que cinq membres au moins appuient cette résolution, fait voter sur le fond.

Résultat du vote: 27 contre, pour 15 et 10 abstentions. La résolution ne sera pas transmise à la Municipalité.

Mme Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge) a appris que les caméras ne sont pas en fonction dans la gare d'Yverdon. Si le sentiment de sécurité s'y est amélioré, c'est bien grâce aux initiatives populaires de faire les choses avec les gens. Engagez des jongleurs, des musiciens, des cracheurs de feu... soyez créatifs plutôt que de mettre des caméras...

M. Laurent Desarzens (Les Verts) intervient au sujet du CIGM, avec un projet d'interpellation pour le prochain conseil. Il désire savoir ce qu'on fait de nos subventions et comment on utilise les infrastructures du CIGM. Il aura des vœux, entre autres sur la qualité de l'accueil lors du patinage public et lors des matchs des ligues inférieures. Il souhaitera que la commission de gestion s'en occupe.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) La personne qui s'est fait tabasser il y a 6 semaines à la gare, va apprécier si on embauche des jongleurs... Son intervention a pour but de demander que lors du prochain conseil, la Municipalité donne dans les communications de la Municipalité l'état actuel concernant les travaux et les équipements au Collège du Léman (les trois bâtiments).

M. Olivier Barraud (PSR) demande si la Municipalité a étudié la possibilité de mettre nos séances sur le site de Renens, afin qu'on puisse les visionner en tout temps.

Marianne Huguenin, Syndique répond que cette possibilité a été évoquée et qu'elle fait partie de ce qui est étudié pour la suite, après la phase transitoire. A priori, ce n'était pas si simple et c'était cher.

M. Walter Siegrist (RCDR) annonce la fête au Village, ainsi que le dernier marché du dimanche de l'année au Village.

Mme Myriam Romano, Municipale rappelle les différentes manifestations qu'organise la ville: dans le cadre de transit, les créations artistes dans l'espace urbain, samedi devant le saule pleureur; 28 photos en grand format sur la palissade du chantier de la place du marché du 12 au 21 septembre; Piazzetta, la dernière séance de cinéma le 11 septembre à la rue Neuve; le 2 octobre à 20 h 30, Bergamotte; la course pédestre le 26 septembre; le 4 octobre, la journée sportive régionale de 10 h

à 16 h, 29 communes de Lausanne-région qui proposent 29 sports différents à découvrir, à essayer sur place; à Renens, ce sera le sumo.

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal, annonce, dans le cadre de la campagne "attitude respect", une soirée d'information pour présenter le centre de consultations LAVI.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la séance rappelant pour les présidents de commission la date de la séance de Bureau du mardi 29 septembre.

Elle présente les félicitations du Conseil aux parents de Nathan et de Benjamin, nés cet été et de Charlotte née ce matin même.

La Présidente clôt la séance et donne rendez-vous au **jeudi 8 octobre 2009 à 20 h. 15.**

La Présidente

Les secrétaires:

Arielle Bonzon

Rosana Joliat

Suzanne Sisto-Zoller

Modification à la liste des conseillers communaux du 25.08.09

M. Jean-Daniel Roulier: Supprimer le n° de tél. professionnel.